

COMMUNE DE CUBIÈRES

48190 CUBIÈRES

Date de convocation : 23/06/2025
Date d'affichage : 10/07/2025

Membres afférents au Conseil : 10
Membres qui ont pris part à la délibération : 9

**Séance du
1er juillet 2025**

**Objet : Décision modificative n°2025-1
Budget principal**

Le mardi 1^{er} juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le maire, Stephan MASSADOR.

Date convocation : 23/06/2025

Présents (9) : Monsieur MASSADOR Stephan, Monsieur LAURENT Christian, Monsieur FOLCHER Joël, Monsieur BARGETON Pierre, Monsieur COULET Joël Monsieur FLOURET Bruno, Monsieur N'DIAYE Julien, Madame RIBIERE Valérie, Monsieur ROCHER Claude.

Absent : Madame REBOUL Martine représentée par Monsieur MASSADOR Stephan.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;
Vu le budget principal 2025 de la commune;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

Section Fonctionnement

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 011 devrait diminuer de 8 000€ :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 61524 : Les travaux prévus par l'ONF ont été annulés,
- 62876 : Le coût des remboursements des frais à la communauté de communes sera moins important que celui prévu, au vu des réalisations de 2024,
- 62878 : Le montant de remboursement de frais sera moins important que celui prévu, au vu des réalisations de 2024,

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 012 devrait diminuer de 6 100 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 6216 : Le coût des mises à disposition des services techniques par la communauté de communes sera moins important que celui prévu, au vu des réalisations de 2024,
- 6218 : Le coût des mises à disposition d'un secrétaire de mairie, par le CDG48, n'avait pas été initialement,

- 6413 : En prévision du recrutement du futur secrétaire de mairie, il convient de budgétiser les traitements futurs,
- 6450 En prévision du recrutement du futur secrétaire de mairie, il convient de budgétiser les charges sociales futures,

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 65 devrait augmenter de 15 000 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 65736221 : Afin de couvrir le coût des mises à disposition des services eau et assainissement par la communauté de communes, la commune doit transférer ce montant au budget annexe eau et assainissement,

Le montant des recettes réalisées sur le chapitre 002 devrait augmenter de 900,00 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 002 : Le solde d'exécution n'ayant pas été reporté correctement il convient de d'intégrer le bon montant au budget primitif,

Section Investissement

Le montant des recettes réalisées sur le chapitre 001 devrait augmenter de 146 705,48 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 001 : Le solde d'exécution n'ayant pas été reporté initialement il convient de l'intégrer au budget primitif,

Le montant des recettes réalisées sur le chapitre 10 devrait diminuer de 146 705,48 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 1068 : Le montant initialement prévu ne correspondait pas au besoin de financement soit 92 094,52 €,

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 20 devrait augmenter de 10 000,00 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 2051 : Afin de prévoir les dépenses liées à la souscription de la convention avec Agedi il convient d'augmenter les crédits prévus sur cette opération,

Le montant des dépenses réalisées sur le chapitre 21 devrait diminuer de 10 000,00 € :
par rapport à la prévision budgétaire initiale.

- 2151 : Le coût de réparation des dégâts des eaux sera moins important que celui prévu,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €
D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878 : Remboursements de frais à des tiers	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	13 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	28 000,00 €	28 900,00 €	0,00 €	900,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 705,48 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 705,48 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	146 705,48 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	146 705,48 €	0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-36 : VOIERIE ET RESEAUX DIVERS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	146 705,48 €	146 705,48 €
Total Général		900,00 €		900,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Ainsi fait et délibéré le 1er juillet 2025.

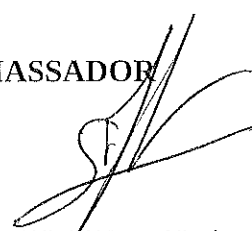
La secrétaire de séance,

Valérie RIBIERE



Le Maire,

Stéphan MASSADOR



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le



ID : 048-214800534-20250701-DELIB_2025_16-DE